

Exemple de démarche simple pour la réalisation d'un documentaire audiovisuel

Nicolas ESPOSITO

27/05/2007

Table des matières

1	Avant-propos	2
2	Grandes lignes de la démarche de création	2
3	Écriture et développement	2
3.1	Idée et premiers repérages	3
3.2	Rédaction du dossier artistique	3
3.3	Recherche de collaborateurs	4
3.4	Repérages et description de chaque plan	4
4	Production	5
4.1	Direction des prises de vues et de son	5
4.2	Prises de vues	5
4.3	Prises de son	5
5	Post-production	5
5.1	Dérushage et synchronisation	5
5.2	Sélection des rushes	6
5.3	Montage image	6
5.4	Composition sonore	6
5.5	Montage son	6
5.6	Voix supplémentaires	6
5.7	Habillages, génériques et sous-titres	7
5.8	Étalonnage	7
6	Publication	7

1 Avant-propos

Ce document décrit une démarche pour la réalisation d'un documentaire audiovisuel. Il s'agit d'un exemple, il convient donc de l'adapter en fonction du documentaire visé. Par ailleurs, ce document a une visée pédagogique : permettre à un non-professionnel de réaliser un premier documentaire audiovisuel. C'est pourquoi la démarche est simplifiée, en particulier : elle ne prend pas en compte toute la complexité d'une mise en œuvre professionnelle.

2 Grandes lignes de la démarche de création

Écriture et développement

- Idée et premiers repérages
- Rédaction du dossier artistique
- Recherche de collaborateurs
- Repérages et description de chaque plan

Production

- Direction des prises de vues et de son
- Prises de vues
- Prises de son

Post-production

- Dérushage et synchronisation
- Sélection des rushes
- Montage image
- Composition sonore
- Montage son
- Voix supplémentaires
- Habillages, génériques et sous-titres
- Étalonnage

Publication

3 Écriture et développement

Il s'agit de la phase de préparation de la production. C'est le moment où l'on conçoit le documentaire. On part de l'idée pour arriver à un dossier artistique.

3.1 Idée et premiers repérages

Sur la base de l'idée, on peut faire des premiers repérages. Leur objectif peut être de valider la faisabilité du documentaire.

3.2 Rédaction du dossier artistique

Si les premiers repérages montrent la faisabilité du documentaire, on peut rédiger un dossier artistique.

Le dossier artistique (ou dossier conceptuel) peut notamment comporter les éléments suivants :

- le résumé ;
- la note d'intention ;
- la fiche de traitement ;
- le synopsis ;
- la fiche technique ;
- la présentation de l'équipe.

Le résumé développe l'idée en une dizaine de lignes. Il présente la structure du documentaire et son contenu pour ainsi obtenir la trame narrative.

La note d'intention pourra notamment détailler :

- l'angle choisi pour traiter le sujet ;
- l'enjeu du documentaire.

La fiche de traitement décrit les principaux choix en terme de réalisation (l'écriture audiovisuelle) :

- le traitement de l'image (comment filmer ?) ;
- la présence de son (quels sons ?) ;
- le montage envisagé (quelle écriture ?).

Le synopsis développe l'idée du documentaire. On peut y retrouver :

- le sujet ;
- les personnages et les lieux ;
- l'histoire.

La fiche technique permet d'évaluer ce dont a besoin le projet pour être mis en œuvre. On peut identifier les éléments suivants :

- titre, auteur, réalisateur, producteur ;
- genre, durée, lieux, format, son ;
- calendrier.

La présentation de l'équipe concerne les personnes à l'origine du projet. Pour chacune d'elle, on peut avoir :

- une courte biographie ;
- une filmographie.

3.3 Recherche de collaborateurs

On recherche des collaborateurs pour les phases de production et de post-production, en particulier :

- un opérateur image ;
- un opérateur son ;
- un monteur image ;
- un monteur son ;
- un compositeur ;
- un truquiste ;
- un ou des comédiens.

3.4 Repérages et description de chaque plan

Le réalisateur fait les repérages en fonction du dossier artistique. Cela donne lieu à un document de repérages. Le réalisateur décrit chacun des plans en rédigeant le découpage technique. Ces deux documents constitue le dossier de réalisation.

Le dossier de réalisation contient :

- le document de repérages ;
- le découpage technique.

Le document de repérages permet de valider, lieu par lieu, la faisabilité du documentaire sur chacun des aspects de la réalisation (accès au lieu, plans possibles, évolution de la lumière, déplacements des personnes et des véhicules, environnement sonore, etc.). On peut largement illustrer ce document avec des photos.

Le découpage technique donne toutes les indications nécessaires à la réalisation de tous les plans, séquence par séquence. Pour chacun des plans, on peut avoir des indications sur :

- la caméra (mouvements) ;
- l'image (cadre et action) ;
- le son (dialogues, bruits, musiques et voix off).

4 Production

Le documentaire est produit dans cette phase. On part du dossier artistique et du dossier de réalisation pour arriver aux rushes.

4.1 Direction des prises de vues et de son

Le réalisateur gère les prises de vues et de son. Il utilise les repérages pour appréhender les lieux et il utilise le découpage technique pour coordonner le tournage de chaque plan.

4.2 Prises de vues

L'opérateur image fait les prises de vues :

- les prises de vues directes ;
- les plans de coupe.

Les rushes sont issus des prises de vues. Ils contiennent les images, mais éventuellement aussi tout ou une partie du son.

4.3 Prises de son

L'opérateur son fait les prises de son :

- les prises de son directes ;
- les prises de bruits ;
- les prises d'ambiance.

Les rushes sonores sont issus des prises de son. Ils contiennent le son ayant subi un mixage ou non. Tout ou une partie de ce son peut être envoyé vers la caméra pendant le tournage. Les rushes sonores sont complétés lors de l'enregistrement des voix supplémentaires.

5 Post-production

Le documentaire est terminé dans cette phase. On part des rushes pour arriver au documentaire en lui-même.

5.1 Dérushage et synchronisation

Le monteur effectue le dérushage. Cela consiste à acquérir les rushes sur une station de montage, par exemple un ordinateur. Le monteur synchronise

les rushes. Cela est nécessaire quand il y a plusieurs caméras et/ou quand il faut exploiter des rushes sonores séparés. On obtient généralement des fichiers de travail sur un disque dur.

Au départ, ces fichiers de travail correspondent aux rushes. Ils seront ensuite manipulés à plusieurs reprises dans la phase de post-production.

5.2 Sélection des rushes

Le réalisateur, aidé du monteur image, sélectionne les rushes qu'il souhaite gardé pour le montage du documentaire.

5.3 Montage image

Le monteur image fait le montage image. Il coupe les plans à garder et les organise.

5.4 Composition sonore

Le compositeur fait la composition sonore. Il peut par exemple utiliser des sons issus des rushes sonores et ajouter des instruments venant de banques de sons.

La composition sonore correspond à la piste musical du documentaire.

5.5 Montage son

Le monteur son fait le montage son :

- le montage en lui-même (coupe et organisation) ;
- l'ajout de bruits et d'ambiances issus des rushes sonores ;
- le mixage (ajustement des niveaux de chaque piste) ;
- la spatialisation (placement du son entre la droite et la gauche) ;
- le filtrage (suppression de certains éléments sonores).

5.6 Voix supplémentaires

Le ou les comédiens participent à l'enregistrement des voix supplémentaires. Cela peut être une voix off, des doublages, etc.

5.7 Habillages, génériques et sous-titres

Le truquiste fait les habillages, c'est-à-dire les éléments graphiques et textuels ajoutés sur l'image (par exemple le nom d'une personne sur un fond assombri). Il fait aussi les génériques (de début et de fin). Et il fait les sous-titres.

5.8 Étalonnage

L'étalonnage consiste à harmoniser le rendu de l'image au niveau de la luminosité, du contraste et des couleurs. Un spécialiste peut s'en charger.

6 Publication

On exporte le fichier final du documentaire et on le publie, par exemple sur une plate-forme de partage vidéo.

Dans un contexte plus professionnel, il y aurait aussi dans cette phase la diffusion et/ou la distribution.